



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Laon, le 14 octobre 2019

Service Environnement

Le Directeur départemental des territoires,

Unité police de l'eau

à

Madame Antoinette SAINTE-BEUVE  
représentant la SARL Agri Aisnergie

2 rue du Mesnil

Nos réf. : DQ/AL - Dossier n° 02-2019-00135

02100 NEUVILLE-SAINT-AMAND

Vos réf. :

Affaire suivie par : Damien QUENTIN

Tél. : 03.23.27.66.79 - Fax : 03.23.24.64.01

Courriel : ddt-env@aisne.gouv.fr

**Objet :** Dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement : régularisation d'un forage en eau souterraine - Accord sur dossier de déclaration

Madame,

Dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la régularisation d'un forage en eau souterraine sur la commune de Neuville-Saint-Amand pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 13 septembre 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.**

Copies du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Neuville-Saint-Amand pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Haute Somme pour information. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable du service Environnement,

Florence BOUTON